



COMMUNIQUE

CLOTURE DE LA PERIODE DE LA REVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ELECTORALES ET OUVERTURE DE LA PERIODE DES RECOURS

CONFOREMENT A L'ORDONNANCE N°21-01 PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AU REGIME ELECTORALE, IL EST PORTE A LA CONNAISSANCE DES RESSORTISSANTS ALGERIENS ETABLIS EN COTE D'IVOIRE QUE LA PERIODE DE LA REVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ELECTORALES EST CLOTUREE LE 27 JUIN 2024.

A CE TITRE, ET EN APPLICATION DES ARTICLES 66,67,68 ET 69 DE LADITE LOI, LA PERIODE LEGALE DES RECOURS EN INSCRIPTION OU EN RADIATION EST OUVERTE **DU 28 JUIN AU 02 JUILLET 2024.**

FAIT À ABIDJAN, Le 28 JUIN 2024

